



Rapport de la Présidente du jury, Madame CHABAUD GEVA Laurence

Concours d'accès au grade de TECHNICIEN TERRITORIAL – session 2020 *Spécialité Réseaux voirie et infrastructures*

Introduction

- 1) Informations générales
- 2) Le jury
- 3) Les textes de référence
- 4) Les conditions d'admission à concourir

I- L'admissibilité

- 1) Les épreuves
- 2) Le profil des candidats présents aux épreuves écrites
- 3) Le niveau des candidats présents aux épreuves écrites
- 4) Les ruptures d'anonymat
- 5) Les seuils d'admissibilité

II. L'admission

- 1) Les épreuves
- 2) Le profil des candidats présents aux épreuves orales
- 3) Le niveau des candidats présents aux épreuves orales
- 4) Les seuils d'admission - Transferts de postes
- 5) Le profil des candidats admis

Conclusion

INTRODUCTION

1) INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le concours de technicien territorial est organisé pour le compte de la région PACA, dans la spécialité Réseaux Voirie et Infrastructures.

Il est ouvert pour 38 postes répartis comme suit :

- 13 postes pour le concours externe
- 19 postes pour le concours interne
- 6 postes pour le troisième concours.

Les principales dates :

- Début de retrait de dossiers : 8 octobre 2019
- Fin de retrait de dossiers : 13 novembre 2019
- Date limite de dépôt de dossier : 21 novembre 2019
- Epreuves écrites d'admissibilité : 16 avril 2020, reportée au 15 avril 2021
- Epreuves orales d'admission : du 28 au 30 septembre 2021

Initialement prévue le 16 avril 2020, l'épreuve écrite du concours a été reportée au 15 avril 2021 en raison du contexte sanitaire né de l'épidémie de covid-19.

2) LE JURY

La composition du jury est la suivante :

Deux élus locaux :

- Madame ANCEY Dominique, Adjointe au Maire de Jonquerettes, Membre du Conseil d'Administration du CDG 84,
- Madame CHABAUD-GEVA Laurence, Maire de Saumane, Membre du Conseil d'Administration du CDG 84, Présidente du jury,

Deux personnalités qualifiées :

- Monsieur DUCIEL Denis, Ingénieur principal, Directeur des Services Techniques, Mairie de Valréas,
- Monsieur TASSAN TOFFOLA Joel, représentant du CNFPT,

Deux fonctionnaires territoriaux :

- Madame ORBAN Nathalie, Attaché territorial, Directrice Générale des Services, Mairie de Mormoiron,
- Monsieur VIGOUROUX Nicolas, représentant du personnel CAP B.

3) LES TEXTES DE RÉFÉRENCE

- Décret n° 2010-1357 du 09 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Techniciens territoriaux ;
- Décret n° 2010-1361 du 09 novembre 2010 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des Techniciens territoriaux ;
- Arrêté du 15 juillet 2011 fixant le programme des épreuves des concours et des examens professionnels pour l'accès au grade de Technicien, Technicien principal de 2ème classe et Technicien principal de 1ère classe du cadre d'emplois des Techniciens territoriaux.

4) LES CONDITIONS D'ADMISSION A CONCOURIR

Concours externe sur titres avec épreuves :

Ce concours est ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat technologique, ou d'un baccalauréat professionnel, ou d'un diplôme homologué au niveau 4 (anciennement niveau IV de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles) sanctionnant une formation technico-professionnelle, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé **correspondant à l'une des spécialités ouvertes.**

Concours interne avec épreuves :

Ce concours est ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 09 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière, aux militaires, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

Ce concours est également ouvert aux candidats qui justifient de quatre ans de services accomplis dans une administration, un organisme ou un établissement d'un État membre de la Communauté européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France, dont les missions sont comparables à celles des administrations et établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces États une formation équivalente à celle requise par le statut particulier pour l'accès au cadres d'emplois de Technicien territorial.

Troisième concours avec épreuves :

Le troisième concours est ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou plusieurs activités professionnelles quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable y compris bénévole, d'une association.

I. L'ADMISSIBILITE

1) LES EPREUVES

Le concours externe :

Réponses à des questions techniques à partir d'un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt
(durée : 3 heures ; coefficient 1).

Le concours interne :

Élaboration d'un rapport technique rédigé à l'aide des éléments contenus dans un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt
(durée : 3 heures ; coefficient 1).

Le troisième concours :

Élaboration d'un rapport technique rédigé à l'aide des éléments contenus dans un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.
(durée : 3 heures ; coefficient 1).

2) LE PROFIL DES CANDIDATS PRESENTS AUX EPREUVES ECRITES

Origine géographique des candidats :

Origine géographique	Externe		Interne		3 ^{ème} concours		TOTAL	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
04	1	3,33	5	6,67	1	8,33	7	5,98
05	2	6,67	2	2,67	0	0,00	4	3,42
06	11	36,67	15	20,00	1	8,33	27	23,08
13	2	6,67	18	24,00	5	41,67	25	21,37
83	4	13,33	9	12,00	3	25,00	16	13,68
84	4	13,33	13	17,33	1	8,33	18	15,38
Corse	1	3,33	6	8,00	0	0,00	7	5,98
Autres départ.	5	16,67	7	9,33	1	8,33	13	11,11
TOTAL	30	100	75	100	12	100	117	100

Genre et âge des candidats :

Tranche d'âge	Externe		Interne		3 ^{ème} concours		TOTAL	
	F	H	F	H	F	H	F	H
≤ 20 ans	0	0	0	0	0	0	0	0
21 - 30 ans	1	10	0	2	0	0	1	12
31 - 40 ans	2	11	3	22	0	4	5	37
41 - 50 ans	0	6	2	34	0	2	2	42
≥ 51 ans	0	0	2	10	2	4	4	14
TOTAL	3	27	7	68	2	10	12	105

3) LE NIVEAU DES CANDIDATS PRESENTS AUX EPREUVES ECRITES

Concours externe

Nature de l'épreuve	Inscrits	présents	Moyenne	Note la + haute	Note la + basse	nombre de notes $\geq 10/20$	nombre de notes $< 10/20$	nombre de notes éliminatoires
Questions techniques	56	30	5,48	12	0,5	2	28	11

Concours interne

Nature de l'épreuve	Inscrits	présents	Moyenne	Note la + haute	Note la + basse	nombre de notes $\geq 10/20$	nombre de notes $< 10/20$	nombre de notes éliminatoires
Rapport	142	75	6,6	12	0	10	65	17

3ème concours

Nature de l'épreuve	Inscrits	présents	Moyenne	Note la + haute	Note la + basse	nombre de notes $\geq 10/20$	nombre de notes $< 10/20$	nombre de notes éliminatoires
Rapport	15	12	7,5	10	5	1	11	0

4) LES RUPTURES D'ANONYMAT

L'anonymat constitue une garantie du principe d'égalité. Avant le déroulement de l'épreuve, des instructions sont lues aux candidats, et également inscrites sur une feuille qui leur est distribuée sur table. Sur ce document figure les consignes à respecter afin de ne pas rompre leur anonymat :

Il est ainsi stipulé l'interdiction de : signer, marquer son nom et/ou initiales, écrire le nom d'une collectivité ou d'une personne non mentionnée dans le sujet, laisser de marque distinctive, ou utiliser une encre autre que noire ou bleue sur la copie, sous peine de pénalité, voire d'annulation de la copie.

Après délibération, le jury a décidé d'annuler 1 copie, en raison d'éléments de nature à rompre l'égalité entre les candidats par le non-respect des consignes d'anonymat, et de leur attribuer la note éliminatoire de 0/20 : indication d'un nom fictif « DUPONT DUPOND » par le candidat sur sa copie.

5) LES SEUILS D'ADMISSIBILITE

Après délibération, le jury a décidé d'appliquer les seuils d'admissibilité suivants :

- EXTERNE : 8/20
- INTERNE : 9/20
- TROISIEME CONCOURS : 8/20

II. L'ADMISSION

1) LES EPREUVES

Concours externe :

Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat
(durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

Concours interne :

Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat.
(durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

Troisième concours :

Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses connaissances, son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel
(durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

2) LE PROFIL DES CANDIDATS PRESENTS AUX EPREUVES ORALES

Origine géographique des candidats :

Origine géographique	Externe		Interne		3 ^{ème} concours		TOTAL	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
04	1	25	2	11,11	1	16,67	4	14,29
05	0	0	1	5,56	0	0,00	1	3,57
06	0	0	2	11,11	0	0,00	2	7,14
13	0	0	4	22,22	2	33,33	6	21,43
83	0	0	3	16,67	2	33,33	5	17,86
84	1	25	3	16,67	0	0,00	4	14,29
Corse	0	0	3	16,67	0	0,00	3	10,71
Autres départ.	2	50	0	0	1	16,67	3	10,71
TOTAL	4	100	18	100	6	100	28	100

Genre et âge des candidats :

Tranche d'âge	Externe		Interne		3 ^{ème} concours		TOTAL	
	F	H	F	H	F	H	F	H
≤ 20 ans	0	0	0	0	0	0	0	0
21 - 30 ans	1	1	0	0	0	0	1	1
31 - 40 ans	0	1	2	6	0	2	2	9
41 - 50 ans	0	1	2	6	0	1	2	8
≥ 51 ans	0	0	1	1	1	2	2	3
TOTAL	1	3	5	13	1	5	7	21

3) LE NIVEAU DES CANDIDATS PRESENTS AUX EPREUVES ORALES

Concours EXTERNE :

Nature de l'épreuve	Moyenne	Note la + haute	Note la + basse	nbre notes ≥ 10/20	nbre notes < 10/20	nbre notes éliminatoire
Epreuve écrite	9,88	12	8,25	2	2	/
Entretien	11,88	14	7,5	3	1	0
Moyenne des 2 épreuves	10,88					

Concours INTERNE :

Nature de l'épreuve	Moyenne	Note la + haute	Note la + basse	nbre notes ≥ 10/20	nbre notes < 10/20	nbre notes éliminatoire
Epreuve écrite	10,04	12	9	10	8	/
Entretien	9,42	16,5	3,5	10	8	0
Moyenne des 2 épreuves	9,73					

TROISIEME CONCOURS :

Nature de l'épreuve	Moyenne	Note la + haute	Note la + basse	nbre notes ≥ 10/20	nbre notes < 10/20	nbre notes éliminatoire
Epreuve écrite	8,67	10	8	1	5	/
Entretien	8,67	17	0	3	3	2
Moyenne des 2 épreuves	8,67					

4) LES SEUILS D'ADMISSION

Après délibération, le jury a arrêté les notes et décidé d'appliquer les seuils d'admission suivant :

- concours externe : 10/20
- concours interne : 10/20
- troisième concours : 10/20.

5) LE PROFIL DES CANDIDATS ADMIS

Origine géographique des lauréats :

Origine géographique	Externe		Interne		3 ^{ème} concours		TOTAL	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
04	1	33,33	1	10,00	1	33,33	3	18,75
05	0	0,00	1	10,00	0	0,00	1	6,25
06	0	0,00	2	20,00	0	0,00	2	12,50
13	0	0,00	3	30,00	1	33,33	4	25,00
83	0	0,00	1	10,00	0	0,00	1	6,25
84	0	0,00	1	10,00	0	0,00	1	6,25
Corse	0	0,00	1	10,00	0	0,00	1	6,25
Autres départ.	2	66,67	0	0,00	1	33,33	3	18,75
TOTAL	3	100	10	100	3	100	16	100

Genre et âge des lauréats :

Tranche d'âge	Externe		Interne		3 ^{ème} concours		TOTAL	
	F	H	F	H	F	H	F	H
≤ 20 ans	0	0	0	0	0	0	0	0
21 - 30 ans	0	1	0	0	0	0	0	1
31 - 40 ans	0	1	0	6	0	2	0	9
41 - 50 ans	0	1	0	3	0	0	0	4
≥ 51 ans	0	0	0	1	1	0	1	1
TOTAL	0	3	0	10	1	2	1	15

CONCLUSION

A l'instar de la plupart des concours et examens de la filière technique, le concours de technicien territorial est majoritairement masculin : seulement 12,68 % des inscrits étaient des femmes.

Avec une moyenne à l'épreuve écrite de 5.48/20 en externe, 6.6/20 en interne, et 7.5/20 au troisième concours, et 28 notes éliminatoires pour 117 candidats présents, le niveau de l'admissibilité est très bas.

Les correcteurs relèvent pourtant des sujets adaptés, sans problématique particulière.

Les épreuves d'admission ont confirmé le faible niveau de certains candidats qui ont paru peu ou mal préparés. Il ressort des entretiens une faible culture territoriale chez beaucoup de candidats.

Mes remerciements sont adressés à l'ensemble des membres du jury pour la pertinence des questions et la bienveillance dont ils ont fait preuve vis-à-vis des candidats compte tenu du niveau qui n'était pas à la hauteur pour des candidats à l'intégration en catégorie B.

Je remercie également l'ensemble du personnel du Centre de Gestion pour la préparation et l'appui apporté pendant toutes les étapes du concours.

Le 21 juin 2022

Laurence CHABAUD GEVA
Présidente du jury

